

À L'ATTENTION DE MM. ANDRÉ BACHELET, JEAN ADLER ET, UNE FOIS DE PLUS, MICHEL ROUGE

Notre ouvrage *ORDO AB CHAO* a suscité deux réactions critiques : l'une, due à M. André Bachelet, a paru dans le numéro 97-98 de *Vers la Tradition*, p. 144 à 148, sous la rubrique : *Notes de lecture* ; l'autre est un article de M. Jean Adler intitulé : *Remise en ordre d'ORDO AB CHAO de M. Charles-André Gilis* ; il s'étend sur 42 pages (p. 28 à 70) dans le numéro 20 de *La Règle d'Abraham*, ce qui correspond à plus de la moitié de ce fascicule. Compte tenu du caractère employé, il est presque aussi long que l'ouvrage lui-même.

De manière caractéristique, aucun de ces deux textes ne mentionne l'affirmation d'un *Ordre universel de l'islâm* (cf. *ORDO AB CHAO*, p. 87-95) qui constitue pourtant la doctrine centrale et la raison d'être de notre livre. Cette lacune est révélatrice, car elle montre bien que les auteurs n'ont pu se débarrasser des préjugés tenaces qui faussent malheureusement la portée de leurs comptes rendus. Nous aurons à y revenir de manière plus complète dans une autre étude. Nous nous bornerons à signaler ici un autre point significatif, à savoir que MM. Bachelet et Adler ont cru devoir exprimer, l'un et l'autre, certaines réserves à l'égard de Michel Vâlsan. Le premier écrit notamment ceci :

M. Gilis commet une erreur d'appréciation qui conditionne son argumentation relative aux « limitations » de la Maçonnerie, lorsqu'il circonscrit l'Ordre maçonnique à une certaine vision de l'Écossisme. Un tel examen de la Maçonnerie peut ne pas rendre compte de l'exacte situation, non seulement parce qu'il ne prend en compte que la partie « émergée » de l'Écossisme, mais encore du fait que l'Ordre comprend d'autres « voies » (les divers Rites, par exemple) qu'on ne peut dissocier arbitrairement. Cette mésinterprétation provient sans doute des limites que s'étaient fixées Michel Vâlsan dans son article « *Les derniers hauts grades de l'Écossisme et la réalisation descendante* » dont les mérites n'excluent pas certaines faiblesses, sans doute excusables chez un non Maçon, mais qui ont orienté sa réflexion d'une façon qui ne nous permet pas de considérer cet article comme un texte de référence. Ce qui vient d'être dit à propos du Royal Arch devrait être suffisant, nous semble-t-il, pour justifier une telle réserve.

Si M. Bachelet considère que l'article de notre regretté maître n'est pas un texte de référence, c'est fort regrettable pour lui, car cette étude, dont il n'existe aucun équivalent, témoigne d'une connaissance directe des plus hautes fonctions ésotériques, qui fait précisément défaut à notre critique. Cette myopie intellectuelle rend ses affirmations sur le Royal Arch insuffisantes pour justifier sa réserve et ne peut que renforcer le scepticisme quant à l'efficacité des Travaux accomplis à ce grade.

Venons-en maintenant à M. Jean Adler. En exergue à son étude, il reproduit une sentence de l'émir Abd al-Qâdir : « Tout homme qui ne professe pas la foi maçonnique est un homme incomplet » ; et il précise plus loin, alors que rien ne l'y obligeait, que Michel Vâlsan n'était pas Maçon. M. Adler indique donc clairement que, pour lui, Michel Vâlsan n'était pas un homme complet. Quelle insolence ! Pour qui notre critique se prend-il donc ? Et au fait de qui s'agit-il ? Comme ce

nom n'est jamais apparu nulle part, on peut gager que « Jean Adler » est un pseudonyme ou un prête-nom ; autrement dit il s'agit, une fois de plus, d'un courageux anonyme qui refuse d'assumer ses responsabilités. Le nom choisi peut-il du moins fournir un indice ? S'agirait-il d'un patronyme ethniquement marqué, ou n'est-ce là qu'une fausse piste destinée à détourner l'attention ? Il nous paraît plus judicieux de faire la remarque qu'en allemand *adler* signifie « aigle » car le ton adopté par notre contradicteur montre qu'il se prendrait volontiers pour l'oiseau impérial. À notre avis bien à tort, car le propre de l'aigle est de pouvoir regarder le soleil en face, ce soleil auquel Ibn Arabî compare la lumière de l'islâm, qui éteint et résorbe en elle toutes les autres lumières ; la lumière maçonnique entre autres, mais ce n'est sûrement pas dans ce sens que la prose débordante de M. Adler cherche à conduire ses lecteurs ! En réalité, le nom choisi nous semble plutôt devoir être compris de la façon suivante : Michel Vâlsan était un homme incomplet parce qu'il n'était pas Maçon ; M. Jean Adler lui est supérieur parce qu'il est Maçon ; il est donc tout naturel qu'il se prenne pour un aigle. Très révélatrice aussi est la manière dont notre critique réagit (p. 64) à la note où nous avons fait état d'échanges entre Michel Vâlsan et un représentant de la Franc-Maçonnerie, dont nous avons été le témoin (cf. *ORDO AB CHAO*, p. 71). Il ne faut pas, dit-il, être « impressionné » par ce que nous avons écrit. Il s'efforce d'en minimiser l'importance en affirmant qu'on ne peut « généraliser à partir d'un seul cas », ce qui est inexact car en cette circonstance Michel Vâlsan a évoqué une question de principe et énoncé une règle générale. M. Adler aurait été mieux inspiré s'il avait observé que la rencontre s'était déroulée sans témoin, car cela nous aurait permis de citer l'avant-dernier verset de la sourate *al-Fath* où il est dit : « Allâh suffit comme témoin » à propos du fait « qu'Il a envoyé Son envoyé avec la Guidance et la Religion de la Vérité (ou du Droit) afin qu'elle ait la primauté sur la religion tout entière ». Mentionnons enfin que notre contradicteur croit utile de préciser en note (p. 65) :

On pourrait rédiger un tout autre article concernant *Ordo ab Chao*, en laissant de côté les questions doctrinales et initiatiques qui ont retenu notre attention, et qui dénoncerait cette fois les divers « procédés » utilisés par M. Gilis dans cet opuscule, comme, d'ailleurs, dans ses autres ouvrages et dans ses nombreux articles.

Nous ne pourrions assez vous recommander, cher Monsieur Jean Adler, de ne pas donner suite à cet aimable projet, car nous serions amené alors à dénoncer l'ensemble des vôtres, et ce n'est sûrement pas nous qui aurions à perdre dans cette confrontation !

Nous terminerons ces remarques par une nouvelle mise au point destinée à M. Michel Rouge qui continue à nous harceler dans ses écrits. Non qu'il y soit question de la Franc-Maçonnerie, mais cet auteur fait partie de ceux qui n'ont pas supporté que, dans notre ouvrage sur la papauté (p. 188), nous ayons évoqué la nécessité actuelle d'un « retour à Michel Vâlsan ». M. Rouge cherche à discréditer notre étude en faisant état d'une inconvenance supposée dans le sous-titre : *L'échec de la mission du Christ*. Il écrit :

Certains ont réagi vigoureusement au dernier livre de C. A. Gilis, *La Papauté contre l'islâm...*, concernant précisément un sous-titre « *L'échec de la mission du Christ* » du chapitre VII, *les origines du Christianisme*. Nous avons rédigé une note rapide sur cet ouvrage sans relever l'inconvenance de ce sous-titre, comme si en effet, le Message d'un Envoyé (*Rasûl*) pouvait être sanctionné par un échec. Nous reconnaissons évidemment la faiblesse de notre compte-rendu qui devait, faute de remettre les choses au point, au moins souligner la légèreté de l'énoncé. Ainsi, nous rectifions en disant que l'auteur cumule lourdeurs et redites tout en émettant certains jugements au sujet des origines du Christianisme qui demanderaient plus d'égard. S'il faut penser en termes d'échec au sujet de la

Mission d'un Envoyé, ce qui n'est guère judicieux loin s'en faut, la cause n'en peut être attribuée qu'au peuple auquel le Message fut destiné et qui n'a pas eu, par conséquent, la capacité spirituelle d'en recevoir les « avertissements », comme il est dit à plusieurs reprises dans le Coran (cf. *sûrat Yâ Sîn*, entre autres). Un Envoyé - *Walî, Nabî et Rasûl* - ne peut faillir ni susciter l'échec.

Nous répondons à cela :

1°/ L'expression « certains ont réagi » indique que M. Rouge se fait l'écho (ou le porte-parole ?) d'un contradicteur qui, une fois encore, s'avance masqué. Nous avons eu connaissance de son attaque contre nous avant que M. Rouge ne s'en mêle. Nous nous abstenons pour le moment, pour ne pas compliquer les choses, de toute remarque ou de toute qualification relative à l'origine réelle de cette attaque.

2°/ M. Rouge entretient une confusion délibérée lorsqu'il écrit : « Un Envoyé - *Walî, Nabî et Rasûl* - ne peut faillir ni susciter l'échec » car il entend ici le terme « envoyé » dans un sens général, et non selon sa signification technique qui est seule en cause dans l'expression « échec de la mission du Christ ». Nous avons été particulièrement clair et même insistant sur ce point. Le comble de l'incohérence est atteint quand notre critique affirme que nous cumulons « lourdeurs et redites ». À le lire, on pourrait conclure que nous n'avons pas redit assez, puisqu'il n'a toujours pas compris (ou feint de ne pas comprendre) ce que nous avons effectivement dit et redit.

3°/ M. Rouge commet une autre confusion lorsqu'il mélange la question du terme employé (en l'occurrence : « échec ») et celle de la cause de l'échec. Quand il affirme que « la cause de l'échec ne peut être attribuée qu'au peuple auquel le message fut destiné », nous ne pouvons être que d'accord avec lui, mais il n'en découle nullement que la mission du Messenger n'ait pas été mise en échec. M. Rouge pourrait-il nous expliquer ce qui a été mis en échec, si ce n'est cette mission ?

4°/ C'est précisément parce que la mission d'un envoyé divin (*rasûl*) peut être mise en échec qu'il est sans cesse répété dans le Coran que « seule incombe à l'envoyé la transmission du message » ; sous-entendu : si l'envoyé a parfaitement accompli sa mission et transmis le message, l'échec de cette mission ne peut lui être imputé. L'échec de la mission n'implique en aucune manière l'échec de l'envoyé. Il y aurait effectivement inconvenance à parler de l'échec de l'envoyé, car cela équivaldrait à dire que le Très-Haut Lui-même a été mis en échec ; en revanche, il n'y a aucune inconvenance à dire que la mission d'un envoyé divin a été mise en échec, puisque le Coran lui-même l'admet. C'est donc à tort que M. Rouge et son inspirateur nous font un procès sur ce point.

Que conclure de tout ceci ? On pourrait difficilement concevoir une attitude plus malveillante et plus antitraditionnelle que celle adoptée par M. Michel Rouge à l'égard de notre ouvrage sur la papauté. Il se croit permis de porter des jugements péremptaires sans même se donner la peine de lire ou d'essayer de commenter ce que nous avons écrit autrement qu'au moyen d'une « note rapide », c'est-à-dire à la fois superficielle et méprisante. La seule chose qui lui importe est de jeter le discrédit sur un ouvrage qui dérange décidément beaucoup de monde. Et puisqu'il annonce qu'il est désormais « affranchi de toute obligation de retenue » et qu'il n'a « plus de compte à rendre qu'à lui-même » (en quoi, une nouvelle fois, il se trompe) nous pouvons nous attendre de sa part à une critique aussi systématique que celle de M. « Jean Adler ». Si nous devons aborder quelque jour la question de la « polémique traditionnelle » avec tous les aspects qu'elle comporte, nous pourrions difficilement trouver un meilleur exemple que celui de M. Rouge pour en montrer la légitimité !

A. R. Y.